

L'an deux mil douze, le lundi vingt et un mai,  
à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
sous la Présidence de Jean LEGER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 19

Nombre de membres présents : 14

Date de convocation : le 14 mai 2012.

Etaient présents : Jean LEGER, Serge RENAULT, Jean-Claude LABASSE, Jean-Luc FERRIERE, Jacky JOUBERT, Tony DELAFOSSE, Nathalie LHOMMEAU, Paulette HERISSON, Claude BOULAY, Nicolas CAUSSE, Claudine LUCAS, Sophie BOULAY, Gérard PLATON, Josiane CHAUVELIER.

Absents excusés : Annie GARDRAT, Philippe HALLOUIN, Sébastien MONGE, Marie-Hélène VADE.

Absents non excusés : Isabelle DUTET.

Monsieur Nicolas CAUSSE a été nommé secrétaire de séance.

## 1– Compte-rendu des décisions du Maire

Le Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2008 lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

- **Décision n°2012/11** : Refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis La Briqueterie cadastré C 967 de 01ha 00a 01ca.
- **Décision n°2012/12** : Refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis 35 Rue Edouard Bezarad cadastré B 917 de 22 m2.
- **Décision n°2012/13** : Décision de confier à l'Entreprise BRULE SAS à 72400 CHERRE les travaux d'aménagement du Carrefour RD 151/RD106 pour un montant de 22 805 € HT.
- **Décision n°2012/14** : Décision de confier à l'Entreprise CITEOS à 72088 LE MANS CEDEX 9 la 3<sup>ème</sup> tranche de restructuration de l'éclairage public : Chemin Vert – Place et Rue Saint Denis – Rue Courtin – Rue Edouard Bezarad – Route de Saint Agil – Rue des Sables d'Olonnes – pour un montant de 15 995,30 € TTC.
- **Décision n°2012/15** : Décision d'acquérir auprès de JARDI-PLAISANCE à 41350 VINEUIL une tondeuse frontale Diesel GIANNI FERRARI TURBO 2 au prix de 28 720 € HT.
- **Décision n°2012/16** : Refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis Rue Pasteur cadastré B 832 de 198 m2.
- **Décision n°2012/17** : Refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis 16 Rue Saint Denis cadastré B 324 de 518 m2.

- **Décision n°2012/18** : Décision de confier à DALEO CONSEILS à 41500 MER la mission de coordination SPS pour les travaux de voirie qui se dérouleront en juillet et août 2012 travaux faisant suite aux travaux d'effacement des réseaux, pour un montant de 777,40 € TTC.

- **Décision n°2012/19** : Décision de confier à l'Entreprise STAR à 53800 RENAIZE les travaux de réfection du court de tennis n° 2 pour un montant de 23 945,25 € HT.

- **Décision n°2012/20** : Décision de louer le logement sis 1 Rue Leroy n° 2 moyennant un loyer de 214 € à compter du 13 avril 2012.

## 2- MEDIATHEQUE

Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 28 mars 2012 arrêtant la charge nette annuelle à retenir au titre de l'extension des compétences à 96 951 € soit 96 506 € MONDOUBLEAU – 445 € SARGE SUR BRAYE.

Le transfert s'appliquant à compter du 01 mars 2012, le montant des charges de la médiathèque, transférée à la Communauté de Communes, s'élève à 62 463 € pour l'année 2012 (au lieu de 96 506 €).

## 3- REVISION DES TARIFS

En raison de l'augmentation du coût de l'énergie, seul le tarif des locations de salles avec chauffage a été augmenté.

L'Association Perche Nature utilisant une salle supplémentaire, le montant de sa participation a été également revalorisé.

## 4- MAISON RUE SAINT DENIS, appartenant à M. CHAPOTON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la maison située 12 Rue Saint Denis qui jouxte le Parc Consigny est à vendre.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la maison avec son jardin afin de désenclaver et d'agrandir le Parc Consigny dont une partie a été cédée à l'EHPAD "Les Marronniers" pour son agrandissement.

## 5- POINT SUR LES TRAVAUX PREVUS AU BUDGET PRIMITIF

- Avenue Louis Chaumel :  
les travaux à la charge du SIVOM sont terminés.  
L'ouverture des plis pour les travaux d'aménagement par la Commune et la voirie du Conseil Général est prévue le 25 mai.
- Tennis n° 2 :  
les travaux sont commandés et devraient être réalisés mi-juillet.
- Clôture du camping réalisée par les employés communaux.

- La restructuration de l'éclairage public par CITEOS est prévue courant 2<sup>ème</sup> semestre 2012.
- La tondeuse FERRARI est livrée.
- Les travaux de mise aux normes des cloches sont commandés.
- L'installation de la vidéoprotection est achevée.

En revanche, le branchement supplémentaire pour les forains sous la halle de la Mairie, l'acquisition des terrains, la réfection de la rue de la piscine, la consolidation du mur de la forteresse bien qu'inscrits au budget ne sont pas prévus .

## 6- PISCINE

Deux MNS sont recrutés en juin pour assurer la surveillance de la piscine ouverte aux élèves du Collège et des écoles primaires du Canton. L'ouverture au public le samedi demeure incertaine : deux samedis prévus.

## 7- FETE DU 14 AOÛT

Comme les années précédentes, la Fête du 14 Juillet est reportée le 14 août. Feu d'artifice, repas champêtre et bal gratuit. Le programme est à préciser.

## 8- ORDURES MENAGERES

Monsieur LEGER informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas transféré au SMIRGEOMES son pouvoir de police en matière d'ordures ménagères.

Projet d'agrandissement de la déchetterie par le SMIRGEOMES en cours.

## 9- EGLISE

Litige qui oppose la Commune aux Architectes pour la restauration du clocher de l'Eglise : audience devant le Tribunal Administratif d'Orléans prochainement.

## 10- FESTILLESIME

L'organisation de la manifestation a été confiée à l'Association AEP SAINT LOUIS DE GONZAGUE.

La Commune versera, comme elle s'y est engagée, la différence entre les recettes et les dépenses à l'Association lorsque les comptes seront effectués.

## 11- MODIFICATION DU POS en vue de sa simplification

L'enquête publique aura lieu en juillet 2012.